

somme pour dragage et travaux de soutènement, dans la rivière Aldouane, comté de Kent (N.-B.), afin d'aider les cultivateurs à se procurer, entre la baie et la rivière, la vase coquillière utilisée comme amendement. Sans doute il reste encore beaucoup de dragage à faire et l'on ne peut transporter cette marne à la distance de cinq ou six milles, où l'on en fait l'application, autrement que par voie fluviale. Un peu de dragage permettrait aux cultivateurs de se procurer des écaillés d'huîtres et de la marne coquillière entre la baie et le quai construit il y a quelques années. La dépense d'une faible somme permettrait de creuser suffisamment cette rivière, et l'on peut en dire autant quant aux rivières Saint-Charles et Saint-Louis. Dans certaines parties de cette dernière, près de l'embouchure, le fond est plat et l'on y a fait un peu de dragage l'année dernière et il y a deux ans; grâce à ces travaux, les bateaux pourraient passer à ces endroits à eau basse. Je crois savoir que, l'automne dernier, le chenal s'est rempli à certains endroits, ce qui a obligé le Gouvernement à donner plus de soin à ce qui est de nature à faciliter la pêche. Je désire faciliter autant que possible le travail des pêcheurs qui ont de longues distances à parcourir et aider également les cultivateurs à se procurer le plus d'amendement possible. L'ingénieur régional n'a peut-être pas fait de proposition à cet égard. Il a dépensé naguère d'assez fortes sommes en vue d'améliorer le cours de ces rivières, et si le ministre appelait sur ce point l'attention du fonctionnaire en question, celui-ci pourrait faire quelque chose dans le sens que j'ai indiqué.

L'hon. M. CARVELL: Je n'ai jamais entendu parler de cette question auparavant, mais c'est au moyen d'un crédit comme celui-ci que se soldent les dépenses de nature semblable. Je verrai certainement à ce qu'on s'enquière à ce sujet.

M. LEGER: Je remercie le ministre.

M. McKENZIE: Je désire rappeler au ministre que, dans mon comté, à l'embouchure d'un bras de mer appelé le Petit-Bras-d'Or, on a dépensé beaucoup d'argent en dragage, au cours des années 1908, 1909 et 1910, et qu'une certaine partie de ce travail n'est pas encore parachevée. Ce qui reste encore à enlever consiste en récifs parsemés ici et là dans le chenal. A certains endroits, ce dernier est parfait, mais ces écueils constituent un danger pour la navigation. Je crois qu'il suffira de dépenser une faible somme pour terminer le travail.

[M. Léger.]

Si le ministre n'a pas reçu de rapport à ce sujet, je lui demande d'en faire préparer un qui indiquera l'état exact où en sont les travaux, car je ne crois pas que cet ouvrage bénéficie aux navigateurs.

L'hon. M. CARVELL: Je vais en prendre note et je verrai à ce qu'on s'enquière à ce sujet.

M. McKENZIE: C'est principalement un port pour une houillère qui prend de l'importance, et l'extraction du charbon recevrait une puissante impulsion si le charbon pouvait être expédié de ce port.

Dragage.—Ontario et Québec, \$200,000.

M. DuTREMBLAY: Combien de ce crédit va-t-on dépenser depuis Montréal jusqu'à l'océan? Ce crédit assure une diminution considérable, eu égard à celui de l'année dernière, alors qu'on a voté \$500,000. Combien l'ingénieur du département demande-t-il et croit-il qu'il sera sage et prudent de ne dépenser que \$200,000 pour tenir ouvert le chenal du Saint-Laurent? Le ministre le sait, le chenal se remplit rapidement de sable.

L'hon. M. CARVELL: L'honorable député me pardonnera peut-être. Il n'y a pas longtemps qu'il fait partie de la députation et voilà pourquoi il va s'étonner peut-être de ce qu'à première vue il ne paraît guère raisonnable que le chenal du Saint-Laurent n'est pas sous la direction du département des Travaux publics, mais bien exclusivement sous celle du département de la Marine et des Pêcheries. En conséquence, pas un sou de l'argent que nous demandons maintenant n'a à faire avec le chenal maritime du Saint-Laurent. Ce crédit est basé sur les mêmes raisons, ou à peu près, que celles justifiant un crédit semblable pour les Provinces maritimes, je parle du crédit relatif à l'entretien des dragues que le département possède en propre et qu'on envoie dans les localités où il faut exécuter des travaux peu considérables d'ordinaire. Il sert à solder les salaires, le prix du charbon, celui des réparations et autres choses semblables. Il ne se rapporte en rien au chenal des navires du Saint-Laurent. En réponse à la question que l'honorable député a posée, quant à savoir si les ingénieurs ont négligé leur devoir ou s'ils y ont été fidèles, je peux répondre qu'ils ont conseillé de dépenser plus de \$4,000,000 en dragage dans les provinces d'Ontario et de Québec. Mon seul regret, c'est de ne pouvoir mettre en pratique tous ces conseils.

M. DuTREMBLAY: Si je ne me trompe, on devait dépenser cet argent dans les pro-